

BAREME DES HONORAIRES

QUE COMPREND CES HONORAIRES ?

- ▶ Étude comparative du marché immobilier permettant la détermination de la valeur du bien.
- ▶ Les conseils et services apportés par nos experts immobiliers.
- ▶ Constitution et suivi du dossier de vente jusqu'à la réitération de l'acte authentique notarié.
- ▶ Communication et moyens utilisés pour vendre le bien confié.
- ▶ Les déplacements du conseiller immobilier (visites, négociation, suivi clients, etc.).



TRANSACTIONS

Chalets de loisirs ou mobil-home

PRIX DE VENTE (net vendeur)	HONORAIRES TTC
De 1 à 50.000 €	10 %
De 50.001 à 80.000 €	8 %
De 80.001 à 110.000 €	7 %
De 110.001 à 150.000 €	6 %
De 150.001 à 250.000 €	5 %
De 250.001 à 350.000 €	4,5 %
+ de 350 001 €	3,5 %

PRIX DE VENTE (net vendeur)	HONORAIRES TTC
De 0 à 30.000 €	1 500 €
De 30.001 à 50.000 €	3 000 €
+ de 50.000 €	5 000 €
Rédaction de la promesse de vente : 500 €	

Les prix affichés tiennent compte des honoraires et sont affichés commission d'agence incluse.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

De 1 à 50 000 € : 10 %	En pourcentage HT du prix net vendeur Charge acheteurs
+ de 50 000 € : 8,33 %	

Les honoraires sont :

- ☞ A la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente « commission vendeur »
- ☞ A la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de vente « commission acquéreur »

Honoraires terrain à bâtir : 10 % TTC du prix de vente avec un minimum de 3000 €

Honoraires locaux commerciaux et industriels : 10 % TTC du prix de vente

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

BAREME DES HONORAIRES

LOCATIONS

► BAUX D'HABITATION

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi du 06 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1er août 2014, les honoraires de location sont partagés entre le bailleur et le locataire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par voie réglementaire et révisable chaque année.

GESTION LOCATIVE

- **Honoraires** : 7 % TTC des sommes encaissées par l'agence.
- **Assurances Loyers Impayés** : 3 % des sommes encaissées (charge du bailleur).
- **Vacance locative** : 2,50% des sommes encaissées à la charge du bailleur.

LOCATION À USAGE D'HABITATION

Publicités, visites, montage des dossiers, rédaction de l'annonce et documents de location.	65 % TTC d'un loyer hors charges > due par le locataire et le bailleur
---	---

État des lieux entrée/sortie (réalisé par huissier) à la charge du locataire et du bailleur sans supplément des honoraires agence.

LOCATION À USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL

Publicités, visites, montage des dossiers, rédaction de l'annonce et documents de location.	65 % TTC d'un loyer hors charges > due par le locataire et le bailleur
---	---

État des lieux entrée/sortie (réalisé par huissier) à la charge du locataire et du bailleur sans supplément des honoraires agence.

► AUTRES BAUX

- ☞ Garage, box, parking : 180 € TTC (moitié bailleur / moitié preneur)